



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 26 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. PUGLIESI à M. PAOLINI, M. BILLARD à M. FILONI, M. VOGLIMACCI à M. LE MAIRE, Mme SANNA à Mme SICHU, Mme FALCHI à Mme BERNARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI, Mme MASSEI à Mme VILLANOVA, M. DELIPERI à M. BACCI

**Etaient absents :**

Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. MONDOLONI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

---

Séance du mercredi 26 avril 2017

Délibération N°2017/79

**Mise à disposition de l'Atelier de résidence d'Artiste**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio dispose d'un appartement avec mezzanine situé au 52 rue Fesch.

Cet espace réalisé avec le soutien du Ministère de la Culture est géré par la Direction de la Culture et du Patrimoine de la Ville d'Ajaccio et est utilisé comme un **Atelier d'artiste**.

Espace d'expérimentation et de recherche conçu pour allier production artistique et vie quotidienne, il est recensé dans le catalogue des « résidences en France » édité chaque année par le Centre National des Arts plastiques.

Equipé d'une grande pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle de bain ainsi que d'un couchage, il peut être mis à disposition, à titre gracieux, pour une durée maximum de deux mois.

L'atelier de résidence peut donc être mis à la disposition de tout plasticien, comédien, commissaire d'exposition, auteur, critique d'art ou historien de l'art qui propose un projet spécifique en relation avec une expérience sur le territoire, après décision de l'autorité municipale ou du Comité de sélection. Les modalités de ces accueils sont fixées dans le cadre d'une convention.

Durant ces résidences, les artistes peuvent être sollicités pour des conférences, des expositions et/ou des rencontres avec le public et en particulier avec des scolaires :

C'est une dimension éducative essentielle au projet qui permet la découverte d'une œuvre d'art par l'exploration d'un processus de création.

Pour le résident accueilli, la résidence s'inscrit dans un parcours professionnel dont elle constitue une expérience, voire une étape dans sa démarche artistique.

Ainsi depuis 2010, plusieurs artistes ont été accueillis:

### En partenariat avec le FRAC Corse:

-Annalisa Zarelli, artiste plasticienne de Sassari.

-Kees Visser en 2011, artiste plasticien qui vit et travaille entre la Hollande et l'Islande.

-En 2014, la plasticienne Anna Positano qui vit et travaille entre Gênes et Londres ainsi que l'artiste espagnol, Francesco RUIZ.

### Durant la saison 2015-2016, en concertation avec le Palais Fesch-musée des Beaux Arts:

-Alexandra Buccino, étudiante en histoire de l'art pour des recherches documentaires sur l'exposition « *Bacchanales* ».

-Pauline Fleury, une étudiante Normalienne pour travailler à l'exposition « *Paramuseum* » de Laurent Grasso.

-Mattéo Gianceselli, chercheur en histoire de l'art.

Selon les disponibilités, la ville a mis l'atelier à disposition des intervenants du conservatoire Henri Tomasi , ce partenariat est formalisé dans le cadre d'une convention annuelle.

Cette année, la Ville d'Ajaccio est sollicitée pour accueillir en juillet et août 2017, le lauréat 2017 du concours « La Convocation » qui concerne des jeunes artistes d'art contemporain.

A l'issue de cette résidence, l'artiste sélectionné proposera une exposition à l'Espace Diamant.

Parallèlement, les organisateurs de ce concours proposent à la Ville d'Ajaccio de faire la promotion des événements dans le domaine de l'Art Contemporain par la diffusion de l'information à travers leurs réseaux et invitent un représentant de la Ville d'Ajaccio à être membre du grand jury de ce concours en mars 2017 en vue de la sélection.

Notons que le jury de ce concours (cf. annexe) qui a eu lieu à Paris en mars 2017, réuni des journalistes, critiques d'art, galeristes, directeurs artistiques d'associations d'art contemporain,

artistes (et notamment Julien de Casabianca, artiste et réalisateur dont le scénario du premier film a été écrit pour lui par le prix Nobel de littérature Gao Xingjau).

Les crédits afférents à la mise à disposition de l'atelier de résidence d'artistes sont prévus au chapitre 11, fonction 33, du budget de l'exercice 2017

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **D'ADOPTER**

- Le projet d'accueil en résidence d'artiste le lauréat du concours *la convocation*,
- La mise à disposition de l'atelier de résidence affecté à la Direction de la Culture de la Ville d'Ajaccio en direction des artistes à titre gracieux

#### **D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE**

- A signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à cet atelier de résidence.
- A solliciter toutes subventions, notamment auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, en vue de la mise à disposition de l'atelier en direction des artistes.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 avril 2017 ;

#### **ADOPTE**

#### **A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- Le projet d'accueil en résidence d'artiste le lauréat du concours *la convocation*.
- La mise à disposition de l'atelier de résidence affecté à la Direction de la Culture de la Ville d'Ajaccio en direction des artistes à titre gracieux.

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Député-maire à engager toutes procédures et à signer tous documents (Conventions, engagement de dépenses...) relatifs à cet atelier de résidence,
- Monsieur le Député-maire à solliciter toutes subventions, notamment auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, en vue de la mise à disposition de l'atelier en direction des artistes.

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la mise à disposition de cet atelier sont inscrits au Budget 2017 Chapitre 11, fonction 33.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170426-2017\_79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017

Publication : 02/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

